

CHARTRE

PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE



- 1** Promouvoir la santé sexuelle, affective et reproductive sous un angle global et positif
- 2** Réduire les inégalités et les discriminations dans l'accès aux soins
- 3** Affirmer les libertés individuelles et les droits humains
- 4** Lutter contre toutes les formes de vulnérabilité notamment en déconstruisant les stéréotypes socio-culturels et identitaires
- 5** Promouvoir des outils de lutte contre toutes les formes de violences ou de discrimination quelles qu'en soient les auteur·e·s, les victimes et les conséquences
- 6** Informer, conseiller et accompagner par le renforcement des capacités de chacun·e de manière personnalisée et participative
- 7** Développer les liens entre les institutions par la réalisation d'actions communes, notamment en matière de construction de parcours de soins, de formation et de recherche
- 8** Promouvoir l'écriture inclusive et un ordre nominal alphabétique non hiérarchique
- 9** Valoriser et diffuser les innovations positives
- 10** Accompagner la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030